

NATUREL, CULTUREL, LE PAYSAGE RURAL EN DEVENIR**NATURAL, CULTURAL,
THE AGRICULTURAL LANDSCAPE FACING THE FUTURE**par Patrick **Blandin** (*)**RÉSUMÉ**

Du fait des changements que connaît l'agriculture, on s'interroge sur le devenir du paysage rural, où se mêlent patrimoines naturel et culturel. La recherche peut être sollicitée pour éclairer la réflexion. L'écologie du paysage est particulièrement concernée. Son approche est à la fois structurale et fonctionnelle, mais l'écologie, science de la nature, n'est pas armée pour aborder seule les faits humains. Or, les paysages, à des degrés divers selon les régions, ont été façonnés par les activités humaines : leur organisation et leur dynamique ne peuvent être comprises que par l'analyse des processus spontanés et des processus anthropiques qui s'y entremêlent, ceci dans une perspective prenant en compte l'histoire. Un programme de recherche consacré au devenir d'îlots boisés dans une plaine d'agriculture intensive est pris comme exemple. Il a été notamment mis en évidence qu'à l'intérieur de certains bois, une biodiversité plus élevée que ne le laisserait prévoir la théorie de la biogéographie insulaire est entretenue par la pratique des coupes, réalisées d'une année à l'autre par différents propriétaires : l'état du patrimoine naturel est culturellement déterminé. En fin de compte, les caractéristiques d'un paysage ne peuvent être véritablement comprises que par la mise en œuvre d'une véritable ethnoécologie, inter-discipline interprétant les trajectoires évolutives des paysages en analysant l'ensemble des processus spontanés et anthropiques qui les codéterminent. La prise en compte des savoirs, des représentations, des pratiques et de leurs évolutions s'avère en effet essentielle pour comprendre la dynamique des paysages ruraux et pour engager la réflexion sur leur devenir. Aujourd'hui, le phénomène fondamental est la rupture culturelle qui se dessine, entre des ruraux héritiers de l'histoire, qui ont façonné les paysages, et des urbains, qui valorisent comme patrimoine collectif des paysages souvent assimilés à la nature. L'idée que les agriculteurs puissent se transformer en jardiniers de la nature est typique de cette rupture. Il est donc indispensable que de nouvelles connivences culturelles se construisent entre des partenaires qui accepteraient tous que l'espace rural soit à la fois espace à vivre, espace pour produire, espace à voir, espace à transmettre.

Mots clés : paysage, zone rurale, écologie, patrimoine naturel, patrimoine culturel, écosystème, valeur culturelle, valeur sociale.

(*) Muséum national d'Histoire naturelle, Institut d'Écologie et de Gestion de la Biodiversité, Laboratoire d'Écologie générale, 4, avenue du Petit-Château, 91800 Brunoy.
C.R. Acad. Agric. Fr., 1996, 82, n° 4, pp. 45-55. Séance du 27 mars 1996.

INTRODUCTION

Le fait que l'État en soit venu à légiférer à propos du paysage traduit une évolution importante. Le paysage devient en quelque sorte un bien collectif acquérant une dimension patrimoniale : son devenir nécessite de ce fait une réglementation des pratiques, afin qu'il ne soit pas transmis aux générations suivantes dans un état amoindri. Cette évolution crée une situation particulièrement délicate pour le paysage rural. Beaucoup se représentent celui-ci comme un espace naturel, mais qui encourt, selon les régions, deux risques opposés : la dégradation de ses qualités naturelles par une intensification toujours plus poussée des pratiques agricoles, ou la régression de son caractère humanisé par un "ensauvagement" de l'espace consécutif à la déprise. Dans le contexte des réflexions sur l'aménagement du territoire, le devenir du paysage rural est désormais une question majeure (5).

Dans un texte intitulé "Le paysage entre nature et culture", **Cloarec**, en faisant référence à l'espace rural, tente de démontrer que le paysage est d'abord un objet culturel (6). Mais le paysage est aussi de plus en plus revendiqué par l'écologie, c'est-à-dire par une science de la nature qui n'a pas compétence pour étudier les faits humains. Très souvent, et aujourd'hui encore, l'homme est considéré par les écologues comme un facteur externe, le plus souvent perturbateur. Or, le paysage, qui porte souvent la marque évidente des activités humaines, impose à l'écologie la prise en compte de l'homme comme composante intrinsèque des systèmes écologiques. Ce sont donc des recherches interdisciplinaires qui pourraient éclairer la réflexion sur le devenir du paysage rural. Mais l'interdisciplinarité ne va pas de soi. En France, on dispose d'une riche expérience dans ce domaine, nourrie par de nombreux programmes portant sur l'espace rural. Mais, parmi de multiples difficultés, l'ambiguïté du concept de paysage constitue l'un des obstacles à la construction des démarches de recherche (11).

Dans cet article, je voudrais montrer comment l'écologie appréhende le concept de paysage, et comment la prise en compte des faits humains l'oblige à s'associer à la construction d'une démarche véritablement interdisciplinaire. Nous pourrions alors voir, à partir d'un exemple de recherche interdisciplinaire, comment peut s'engager la réflexion sur le devenir des paysages ruraux.

1. LE PAYSAGE SELON L'ÉCOLOGIE

Initialement définie en 1939 par le biogéographe allemand **Troll** (17), l'écologie du paysage, ou *landscape ecology* des auteurs anglo-saxons, s'est structurée à l'échelle internationale depuis la fin des années soixante-dix, cela après plus de deux décennies marquées par la prééminence de l'écologie des écosystèmes. Le fait est d'importance. Une discipline organisée selon un paradigme fort s'approprie une nouvelle catégorie d'objets, tentant de transposer concepts et modes opératoires à leur échelle : de fait, la démarche structuraliste et fonctionnaliste de

l'écologie écosystémique est largement appliquée à l'objet "paysage", comme le montre l'ouvrage fondamental de **Forman et Godron** (8). Ces auteurs ont été parmi les premiers à proposer une définition écologique du concept de paysage : il s'agit d'une étendue terrestre se mesurant avec le kilomètre pour unité, dans laquelle se répète plus ou moins régulièrement un "agrégat" d'écosystèmes dont la composition est caractéristique du paysage considéré. Il est surprenant de faire apparaître une unité de mesure dans la définition d'une entité écologique, ce qui lui confère un caractère assez empirique, mais cela souligne l'importance accordée à l'étendue. Alors que les études d'écosystèmes se sont souvent limitées à des parcelles échantillons de faible superficie, supposées représentatives d'entités supposées homogènes, il ne peut y avoir étude d'un paysage sans considérer une étendue suffisante pour contenir les différentes structures qui le composent. Ainsi, à la différence de l'écologie écosystémique classique, l'écologie du paysage prend en compte explicitement l'hétérogénéité spatiale, en mettant en avant le concept de mosaïque ; c'est là, incontestablement, une avancée importante (12).

En revanche, dans la définition de **Forman et Godron**, le temps manque, l'idée de fonctionnement aussi : le point de vue est purement structural. En outre, l'homme en est absent ; certes, la suite de l'ouvrage montre qu'il est bien pris en compte, mais il est regrettable, dans une définition générale, de ne pas considérer la possibilité de sa présence et de son action. Récemment encore, un article de synthèse de **Forman** illustre cette difficulté à intégrer l'homme de façon véritablement opérationnelle dans l'énoncé des principes fondamentaux de l'écologie du paysage (7).

En fait, il importe de souligner que les écosystèmes occupant un territoire ne s'y trouvent pas par hasard. Ils résultent du croisement de deux logiques. Une logique naturelle, tout d'abord, qui fait que l'histoire géologique, géomorphologique et biologique de la région impose une flore et une faune particulières, dont les espèces s'assemblent en fonction de leurs possibilités de coexistence et en fonction des contraintes imposées par le milieu physique. Une logique humaine, ensuite, selon les sociétés qui ont utilisé le territoire, selon leurs représentations, leurs besoins, leurs pratiques, l'espace a été organisé d'une certaine façon, des espèces sauvages et domestiques ont été introduites, les écosystèmes ont été modifiés, transformés, supprimés, créés... Les structures écologiques que porte un territoire sont ainsi l'héritage d'une histoire double.

Ce constat fonde le concept d'éco-complexe, proposé par **Blandin et Lamotte** (2, 3) pour désigner un ensemble de structures écologiques fonctionnellement interdépendantes, occupant un territoire où elles se sont constituées au fil d'une histoire commune, naturelle et humaine.

Prendre en compte l'histoire, c'est considérer une succession de faits qui s'enchaînent en contribuant à se déterminer. L'histoire d'un territoire, c'est le déroulement de processus qui s'enchevêtrent en de multiples enchaînements de causes et d'effets. Parmi les processus qui forment la

trame de l'histoire d'un territoire, certains mettent en jeu des événements purement physico-chimiques, ou impliquant uniquement des organismes microbiens, végétaux ou animaux sauvages. Ainsi de la météorisation de roches, des échanges de molécules entre un sédiment et l'eau, de la compétition des appareils aériens de deux arbres en croissance au sein d'une forêt non exploitée, du déplacement des matériaux d'un sol par un ver de terre, etc.. Tous ces processus peuvent être qualifiés de spontanés. D'autres sont en revanche initiés, voire pilotés d'étape en étape, par des activités humaines. On pourrait multiplier les exemples. Quelques-uns seulement, en parallèle de ceux qui viennent d'être cités, érosion éolienne et hydrique d'un sol mis à nu, stockage-relargage d'une substance polluante par le sédiment d'un lac, modification de la croissance d'un arbre par enlèvement des concurrents, labour... De tels processus peuvent être qualifiés d'anthropiques.

Le jeu des processus, spontanés et anthropiques, constitue le fonctionnement du système et produit sa structure. Réciproquement, celle-ci conditionne les déplacements des organismes, les flux de matière et d'énergie, c'est-à-dire, de façon générale, le fonctionnement du système (7). Parmi les processus en jeu, les uns, spontanés aussi bien qu'anthropiques, tendent à transformer le système, tandis que d'autres, spontanés ou anthropiques, tendent à maintenir ses caractéristiques. De la combinaison des processus conservateurs et des processus transformateurs résulte la trajectoire que le système suit au cours du temps : elle peut montrer aussi bien des phases de stabilité que des périodes de changement plus ou moins rapide.

L'écologie du paysage fournit ainsi un cadre conceptuel permettant d'étudier la structure et la dynamique des écosystèmes complexes. Cependant, en tant que discipline naturaliste, elle n'est pas armée pour analyser les processus anthropiques proprement dits. L'entremêlement des processus spontanés et anthropiques impose une démarche interdisciplinaire.

2. DES ÎLOTS BOISÉS EN PLAINE D'AGRICULTURE INTENSIVE : UN ESSAI DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE

Les plaines d'*openfield* du Bassin parisien sont parsemées de formations boisées, le plus souvent de petites dimensions, îlots englobés dans des terres aujourd'hui intensément cultivées. Selon la terminologie de l'écologie du paysage, ces îlots forment des taches – *patches* en anglais – dispersées dans une matrice (*matrix*) de champs cultivés, parcourue par des corridors que sont les haies – lorsqu'il en subsiste – et les voies de circulation avec leurs bordures.

Il serait classique, en écologie du paysage, de considérer ces taches comme autant de fragments d'un couvert forestier autrefois continu, et d'en étudier la biodiversité dans l'optique de la biogéographie insulaire : la richesse en espèces serait mise en relation avec les dimensions des îlots, leurs disposition relative qui permet ou non le fonctionnement de

métapopulations (4), leur éloignement vis-à-vis des écosystèmes suffisamment étendus pour constituer des "continents" sources d'espèces. L'étude des milieux fragmentés, menée dans cette perspective, constitue un aspect important de la biologie de la conservation, discipline récente qui analyse les processus d'érosion de la biodiversité et tente de fournir des bases objectives aux actions de conservation (4).

Sous le titre "Devenir des îlots boisés dans les plaines de grande culture : l'exemple du Gâtinais nord occidental", un programme interdisciplinaire a été consacré récemment à des formations boisées de ce type, dans un pays qui se situe entre les massifs forestiers de Fontainebleau et d'Orléans (1). Dans une perspective plus large que celle de la biogéographie insulaire, mais ne l'excluant pas, ce programme s'était donné pour objectif de répondre à trois questions :

- quelles sont les caractéristiques structurales et fonctionnelles des îlots susceptibles d'expliquer leur niveau de biodiversité ?
- quels processus, en particulier anthropiques, ont conduit à l'état présent ?
- quels devenir sont envisageables pour ces îlots, alors que l'environnement socio-économique change, sous l'influence notamment de l'évolution des politiques agricoles et de celle des politiques de conservation du patrimoine naturel, ceci dans le contexte de sociétés locales qu'influence la dynamique de la métropole parisienne ?

On imaginait ces bois d'une désespérante pauvreté biologique. Ce n'est pas nécessairement le cas. L'un d'entre eux, d'une quarantaine d'hectares, a révélé une diversité biologique surprenante, avec 271 espèces de phanérogames, dont 151 appartenant à la flore forestière des plaines françaises non méditerranéennes, soit plus du quart des espèces composant cette flore (10). En revanche, les lisières, le plus souvent au contact direct des cultures, s'avèrent structurellement simplifiées et floristiquement appauvries (**Bonfiglio**, communication personnelle). Cependant, quand on sait que la flore phanérogamique du massif forestier d'Orléans, dont la superficie totale est de l'ordre de 45 000 ha, comprend vraisemblablement moins de 600 espèces, et celle du massif de Fontainebleau (environ 25 000 ha), un peu plus de 1000, on voit que la richesse floristique du bois étudié ne dépend guère de sa superficie, critère auquel la théorie de la biogéographie insulaire accorde un rôle important. La faune y est également variée. Le peuplement d'oiseaux, par exemple, hormis quelques espèces exigeant de grandes étendues forestières d'un seul tenant ou des espèces cavernicoles ayant besoin d'arbres âgés, comprend toutes les espèces auxquelles on s'attend en région parisienne (**Brosset et Erard**, non publié). En ce qui concerne les insectes, plusieurs espèces inscrites sur les listes régionales d'espèces devant être protégées ont été répertoriées (14).

Ainsi, les inventaires ont mis en évidence un patrimoine naturel loin d'être négligeable. Il est tentant de regarder les îlots boisés comme les maigres restes, transformés, du couvert forestier primitif, et d'y voir des refuges d'une biodiversité résiduelle. Mais il n'a pas été possible de

répondre de façon définitive à la question de savoir si ces îlots étaient bien les restes du couvert forestier qui fut défriché au cours des siècles. Toutefois, ils sont le plus souvent situés en périphérie de terroirs circulaires centrés sur les villages ; les sols étudiés dans les îlots retenus pour l'étude ne montrent aucune trace de labour (9). De façon générale, les données recueillies sont compatibles avec l'hypothèse d'emplacements restés à l'écart des mises en culture. Il ne faut cependant pas exclure l'existence d'îlots constitués, parfois depuis moins de deux siècles, sur des sols antérieurement non boisés, comme nous l'avons constaté par ailleurs (**Sahli** et **Blandin**, non publié).

Les rares archives révèlent des histoires complexes, marquées depuis deux siècles par d'importants changements. D'origines de propriété diverses, les îlots sont souvent devenus des microforêts paysannes, partagées en peu de générations entre de très nombreux propriétaires et découpées en bien plus de parcelles encore. De ce fait, la structure de ces bois traduit une profonde dépendance vis-à-vis des activités d'exploitation. La diversité des pratiques des propriétaires ou de leurs ayant-droit se traduit par une structure en mosaïque de parcelles exploitées depuis un plus ou moins grand nombre d'années, voire abandonnées. Cette mosaïque est fluide en ce sens que, chaque année, quelques parcelles sont exploitées, tandis que celles qui l'ont été antérieurement voient leur végétation évoluer. L'analyse floristique de parcelles illustrant la succession végétale qui fait suite aux coupes d'exploitation montre que c'est l'hétérogénéité ainsi entretenue qui assure le maintien de la diversité des phanérogames (10). Cette même hétérogénéité explique la richesse de l'avifaune. Le phénomène n'est pas fondamentalement différent du processus général décrit par **Blondel** (4) à propos de la dynamique des métaclimax forestiers : chaque coupe équivaut à une perturbation élémentaire, et c'est le régime spatio-temporel de ces perturbations qui entretient la diversité des habitats nécessaires aux différentes espèces.

Bien que leur rôle vis-à-vis de la chasse se maintienne, les petits bois sont en situation de "déprise" croissante, car la pratique des coupes est en régression. Les agriculteurs concernés diminuent en nombre et avancent en âge ; bien des propriétaires se désintéressent de parcelles trop petites, non rentables et parfois difficiles à localiser. Le lien se distend, risque de se rompre, et la dynamique anthropique va de plus en plus laisser libre cours à la dynamique de la végétation, dont l'effet risque d'être d'abord l'homogénéisation du milieu, et en conséquence une réduction de la diversité biologique, à moins qu'un régime de perturbations naturelles (chablis lors de tempêtes par exemple) ne prenne le relais. Îlots de déprise dans une matrice agricole intensément cultivée, les petits bois risquent ainsi de perdre leur valeur patrimoniale, aussi bien naturelle que culturelle. Pourtant, ruraux et rurbains des villages avoisinants leur accordent toujours une valeur paysagère, voire une importance pour la promenade, lorsque l'accès n'est pas trop difficile. Mais l'abandon se traduit par l'embroussaillage des parcelles et des chemins, donc par un agrément moindre.

Quelles leçons tirer de cette étude ? Les petits bois sont des composantes des paysages des grandes plaines d'agriculture intensive, dont la position, les dimensions, la configuration, la composition et la structure interne, le fonctionnement actuel résultent d'une histoire complexe, essentiellement marquée par les pratiques et leurs évolutions, depuis l'installation des premières populations humaines sédentaires. Ils sont "construits", pour l'essentiel, avec des espèces "légérées" par l'histoire biogéographique régionale, hormis les espèces "exotiques" introduites. Un bois comme celui qui a été étudié dans le Gâtinais, qui héberge plus du quart de la flore forestière française des plaines non méditerranéennes, une entomofaune remarquable, et accueille chaque année une avifaune variée, peut apparaître, dans ces paysages intensément anthropisés, comme un "îlot naturel" où subsiste encore un patrimoine naturel non négligeable et qui joue effectivement le rôle attendu par la directive européenne relative à la conservation des habitats naturels. Mais cette "naturalité" semble bien résulter des pratiques qui ont prévalu jusqu'à présent : le naturel n'a perdu que pour des raisons culturelles, et chaque bois, fruit d'une histoire humaine qui l'a façonné dans le détail, est indissociablement patrimoine naturel et patrimoine culturel.

Ceci montre bien qu'une analyse purement écologique ne saurait suffire à comprendre la dynamique d'un paysage où se mêlent processus spontanés et processus anthropiques. La seule étude des coupes nécessite des informations précises, non seulement sur les personnes qui les accomplissent, mais sur la façon dont elles procèdent. Les décisions individuelles déterminent le régime des coupes susceptible d'assurer le renouvellement de la mosaïque. En outre, dans le détail, les pratiques sont variées, ce qui contribue aussi à l'entretien de la biodiversité (10).

Cette recherche, comme bien d'autres menées en France, sur l'espace rural, depuis trois décennies, a tenté une démarche interdisciplinaire. Mais l'interdisciplinarité, exercice difficile, est plus souvent un objectif qui reste à atteindre qu'une pratique de recherche maîtrisée, et l'apposition de multiples disciplines est restée trop souvent une étape que l'on n'a pas dépassée (11). Pourtant, il est indispensable qu'à terme se construisent de véritables ethnosciences permettant d'aborder de façon satisfaisante l'étude des paysages ; c'est ce que réclame **Chiva** dans sa réflexion sur l'aménagement du territoire rural (5).

Plus précisément, c'est une ethnoécologie qu'il faut bâtir. **Marchenay**, en 1975, en proposait une définition encore marquée par une écologie regardant l'homme comme un facteur de perturbation extérieur aux écosystèmes ; "l'ethnoécologie se propose, en tant qu'approche synthétique, de mieux faire ressortir les traits essentiels qui permettent de remettre l'homme à sa place dans un milieu qu'il a, malgré tout, de façon positive ou négative, façonné dans le temps et dans l'espace" (15). Dix ans plus tard, **Lizet** précisait que la démarche ethnoécologique "vise à déterminer la part du "naturel" et de l'"anthropique" – voire du "socialisé" – dans le milieu végétal, et à analyser la pratique de la nature dans ses dimensions techno-économiques, sociales, cognitives et symboliques" (13). Aujourd'hui, nous pourrions dire que l'objectif de l'ethnoécologie est

d'interpréter les trajectoires temporelles des systèmes écologiques, en analysant l'ensemble des processus spontanés et anthropiques qui les codéterminent, de façon à faire ressortir le poids relatif des processus conservateurs et des processus transformateurs, processus dont il convient en outre de préciser les origines dans le temps et dans l'espace.

Une démarche ethnoécologique s'impose si l'on veut, à partir d'une compréhension de la genèse des situations présentes, mieux cerner les devenir possibles. Ainsi, dans le cas des îlots boisés étudiés dans le Gâtinais, il est clair que leurs caractéristiques ont été très profondément façonnées par des pratiques dont les modalités ont sans doute changé au fil des siècles, mais qui, jusqu'à maintenant, ont entretenu une biodiversité assez élevée. Ces pratiques assurant une dynamique favorable régressent. Au travers des entretiens menés avec divers acteurs, les uns ruraux, les autres rurbains, on voit bien que le devenir des îlots boisés dépend plus que jamais de choix culturels. Faudra-t-il accepter de les laisser à l'abandon, en leur attribuant seulement un intérêt visuel, comme éléments du paysage ? Faut-il au contraire organiser le maintien d'une dynamique d'entretien et d'exploitation, assurant leur pénétrabilité et la conservation de leur biodiversité ? Mais cette seconde hypothèse implique que s'organisent de nouveaux rapports entre propriétaires des parcelles boisées et usagers effectifs : le maintien de pratiques d'entretien et d'un régime de coupes périodiques pourrait prendre la forme d'un "jardinage" ayant pour seul objectif la durabilité des caractéristiques esthétiques et biologiques des îlots. Pour qu'un choix s'opère, il faut donc que se constitue un nouveau tissu collectif de représentations, porteur d'un nouveau mode d'appropriation, expression d'un nouveau projet social redonnant un sens au paysage.

3. LES PAYSAGES RURAUX : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL EN QUÊTE DE PROJET

Tout paysage rural a pour fonction fondamentale la production de ressources végétales et animales, objectif auquel son organisation est subordonnée. Mais aujourd'hui, de façon plus explicite que jamais, la société confère aux paysages ruraux deux dimensions principales, qui se renforcent mutuellement : une dimension esthétique et une dimension patrimoniale. Ceci pour des raisons profondément culturelles liées à une évolution des représentations de l'espace rural que se font des personnes de plus en plus urbaines.

La diversité des paysages ruraux, très élevée en France, a deux origines, enchevêtrées : la multiplicité des contextes naturels – substrats géologiques, reliefs, flores et faunes – et la variété des contextes culturels, qui s'exprime par la diversité des représentations, par celle des systèmes techniques et des pratiques. À l'échelle du territoire national, cette diversité des situations locales constitue un atout économique global, en contribuant à l'intérêt touristique du pays. Localement, le paysage rural, par ses dimensions patrimoniale et esthétique, prend ainsi une valeur, qui le constitue en ressource.

Espace de vie consacré de génération en génération à la production, selon un fonctionnement social qui lui a conféré ses caractéristiques visuelles, le paysage rural peut devenir un nouvel objectif. Cela suppose une connivence culturelle entre les acteurs concernés. Mais **Chiva** écrit : "l'espace rural est devenu de plus en plus le lieu des attentes, de la liberté, de la respiration des citadins, créant ainsi une source de conflit certaine entre ruraux et urbains" (5). En réalité, il y a risque de rupture culturelle. Il se concrétise, par exemple, dans les communes du Bassin parisien où s'installent des rurbains qui n'ont pas du tout le même regard sur leur environnement que les ruraux, d'où des situations qui peuvent être conflictuelles, comme le soulignent **Prod'homme** et **Moisan** (16).

L'idée citadine que les agriculteurs puissent devenir des "jardiniers de la nature" entretenant des paysages pour une société non rurale témoigne de cette rupture. Après avoir, en quelques décennies, considérablement transformé leurs agricultures, les sociétés occidentales, devenues pour l'essentiel urbaines, imposeraient leur vision de l'espace aux acteurs ruraux, au titre de leurs préoccupations environnementales et patrimoniales. Mais ces sociétés ont rompu le lien ordinaire avec une nature vécue au quotidien. Les espaces ruraux sont devenus, pour beaucoup, un ailleurs où de nouveaux liens avec la nature, mais aussi avec le passé, pourraient se former. Mélanges de nature et de mémoire, les espaces ruraux devraient alors être purifiés des ajouts paysagèrement polluants qu'une modernité iconoclaste y stratifie, puis être maintenus "à l'équilibre" par les soins constants d'agriculteurs transformés en agents culturels.

À ce point de la réflexion, on pourrait analyser un peu plus avant l'expression "jardinier de la nature". Pour le naturaliste, elle est paradoxale : le jardin, résultat d'un art, n'est-il point fondamentalement artificiel ? Peut-on alors jardiner le naturel pour en assurer la durabilité ? En réalité, c'est le concept même de nature qui est en cause, surtout quand on veut l'appliquer aux paysages ruraux. En effet, s'ils ont encore de fortes composantes naturelles, celles-ci sont mises en espace selon un ordre culturel qui ne fait parfois plus guère de place à l'ordre naturel, c'est-à-dire à une organisation spatio-temporelle des espèces déterminée exclusivement par des processus spontanés. Pour les urbains, cet ordre culturel, mis en place davantage par les nécessités d'un fonctionnement efficace que par souci esthétique, est perçu comme "la nature".

Mais lorsque la nature reprend ses droits, elle brouille le paysage, et l'on se met à souhaiter que des ruraux soient maintenus comme "jardiniers" entretenant un ordre qui est moins le fruit de processus spontanés que celui de pratiques. Si donc l'idée de nature appelle celle de conservation, ce que l'on veut en fait conserver, ce sont des situations créées, comme le sont les jardins. Voici donc les "agriculteurs jardiniers de la nature" mis en tension entre le désir de conservation, le droit d'imaginer et de créer de nouveaux paysages, et leur attachement à une activité de production qui, jusqu'à présent, fondait leur légitimité, mais que la société reconnaît de moins en moins. En fait, les ruraux ont toujours été en tension entre deux objectifs, comme l'explique **Chiva** en écrivant : "de par leur nature, les sociétés rurales sont véritablement condamnées à un effort perpétuel d'aménagement et de conservation de leur support éco-

logique, sous peine de le voir irrémédiablement dégradé, désertifié" (5). Si maintenant la tension est "tripolaire", cela tient au fait que les structures paysagères ne sont plus seulement considérées comme un patrimoine économique, mais aussi comme un patrimoine culturel et esthétique, qui n'appartient plus seulement aux acteurs locaux, mais à la société tout entière. Cette tension existera toujours. Un "équilibre", instable, se trouvera à chaque fois culturellement déterminé au travers de consensus "emboîtés", impliquant aussi bien les acteurs locaux que d'autres composantes de la société, agissant ailleurs, à des échelles plus globales.

CONCLUSION

Naturels et culturels à la fois et indissociablement, les paysages ruraux sont devenus un patrimoine collectif, ce qui explique que l'Etat légifère en vue de leur protection. Hérités d'une histoire ou, plutôt, de multiples histoires locales, ils sont souvent en attente de projets pour l'avenir. Ces projets sont à construire par la recherche d'une connivence culturelle entre des acteurs qui ne sont plus seulement locaux, car toute la société est concernée. Mais les uns veulent conserver, voire restaurer des situations qui ne sont pas nécessairement vivables pour ceux qui doivent vivre sur place. La négociation est alors une nécessité. La prise en compte des préoccupations paysagères par l'agriculture suppose donc l'adhésion des acteurs ruraux, et tout spécialement des agriculteurs, à un processus de recherche d'une connivence culturelle, d'une convivialité, avec des partenaires nouveaux. Elle suppose de la part des autres acteurs l'acceptation de l'idée que l'espace rural ne doit pas seulement devenir un espace à voir, que l'on figerait comme un musée mort, mais qu'il doit être multifonctionnel, à la fois espace à vivre, espace pour produire, espace à voir, espace à transmettre. Comme le souligne **Chiva**, les paysages ruraux, en tant que biens patrimoniaux, doivent conserver une plasticité suffisante pour assurer une adaptabilité correcte à des situations et à des usages non prévisibles à un moment donné (5).

- Chaque fois que la connivence sera établie, chaque fois qu'un projet collectif sera adopté, le paysage concerné prendra une certaine configuration. Chaque paysage sera ainsi plus que jamais culturellement – donc conjoncturellement – déterminé. Comment alors assurer l'indispensable plasticité adaptative des écosystèmes ruraux ? Il ne faut pas imposer aux générations futures une mise en ordre de la nature figée, une "muséification" culturellement datée. L'écologie enseigne en tout cas l'importance des processus spontanés : c'est en laissant à l'évolution naturelle des systèmes écologiques une grande marge de manœuvre que l'on conservera sans doute le maximum de possibilités pour les choix culturels des générations suivantes.

Remerciements

Le programme de recherche "Devenir des îlots boisés dans les plaines de grande culture. L'exemple du Gâtinais nord-occidental" a été financé par le Programme "Environnement, vie et sociétés" du CNRS.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) BLANDIN P. et ARNOULD P., 1996. - Devenir des îlots boisés dans les plaines de grande culture. L'exemple du Gâtinais nord occidental. Rapport au CNRS, Programme interdisciplinaire "Environnement, vie et sociétés", mars 1996.
- (2) BLANDIN P. et LAMOTTE M., 1984. - Ecologie des systèmes et aménagement : fondements théoriques et principes méthodologiques. In: Fondements rationnels de l'aménagement d'un territoire (LAMOTTE M., éd.). Masson, Paris, 139-162.
- (3) BLANDIN P. et LAMOTTE M., 1988. - Recherche d'une entité écologique correspondant à l'étude des paysages : la notion d'écocomplexe. Bull. Écol., 19, 4, 547-555.
- (4) BLONDEL J., 1995. - Biogéographie. Approche écologique et évolutive. Masson, Paris, 297 p.
- (5) CHIVAT, 1995. - Patrimoines culturels, naturels et aménagement du territoire rural. In: Patrimoine culturel, patrimoine naturel (École nationale du Patrimoine, colloque des 12 et 13 décembre 1994, Paris), La Documentation Française, 108-117.
- (6) CLOAREC J., 1995. - Le paysage entre nature et culture. In: Patrimoine culturel, patrimoine naturel (École nationale du Patrimoine, colloque des 12 et 13 décembre 1994, Paris), La Documentation Française, 81-89.
- (7) FORMAN R.T.T., 1995. - Some general principles of landscape and regional ecology. Landscape Ecology, 10, 3, 133-142.
- (8) FORMAN R.T.T. et GODRON M., 1986. - Landscape ecology. John Wiley, New York.
- (9) GIRARD C., 1995. - Persistance de terroirs circulaires dans le Gâtinais occidental et relations avec les îlots boisés. Photointerprétation (sous presse).
- (10) LA GORCE L. (de), 1994. - Homme/biodiversité : l'impact des coupes forestières sur la richesse floristique d'un îlot boisé en plaine de grande culture. Exemple du bois Boucherot (Loiret). Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université Paris I, 209 p.
- (11) JOLLIVET M. (Dir.), 1992. - Sciences de la nature, sciences des sociétés. Les passeurs de frontière. Éditions du CNRS, Paris.
- (12) LEFEUVRE J.C. et BARNAUD G., 1988. - L'écologie du paysage : mythe ou réalité ? Bull. Écol., 19, 4, 493-522.
- (13) LIZET B., 1985. - L'analyse ethnoécologique des paysages actuels : une lecture des indices floristiques. Nouvelles de l'Archéologie, n° 18 (hiver 1984-1985), 58-66.
- (14) LUQUET G., 1994. - Données préliminaires sur la faune lépidoptérique et orthoptérique du bois de Boucherot (Loiret) (Insecta Lepidoptera et Orthoptera). Bulletin de l'Association des Naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau, 70, 3, 155-173.
- (15) MARCHENAY P., 1975. - L'enquête régionale ethnoécologique. In: L'homme et l'animal (Actes du Premier colloque d'ethnozooécologie). Institut international d'Ethnosciences, Paris, 127-136.
- (16) PRODHOMME J.P. et MOISAN H., 1995. - Des communes rurales face à l'urbanisation en grande périphérie de l'agglomération parisienne : constat et enjeux. Revista de Geografia Norte Grande, 22, 77-84.
- (17) TROLL C., 1939. - Luftbildplan und Ökologische Bodenforschung. Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin, 241-298.